



PROCLAMATION

L'être humain à deux oreilles pour entendre le même son, deux yeux pour percevoir le même objet, deux mains pour exécuter le même acte.

De même, la Science Maçonnique, la Science par excellence est ésotérique et exotérique.

L'ésotérisme constitue la pensée, l'exotérique le pouvoir,

L'exotérisme s'apprend, s'enseigne, se donne,

L'ésotérisme ne s'apprend, ne s'enseigne ni ne se donne : il vient d'en HAUT.

Toute lumière, toute science, toute doctrine, émane du Souverain Sanctuaire où repose l'Arche Vénérée des Traditions.

Nul Maçon ou Maçonne, quel que soit son degré Maçonnique, ne peut pénétrer dans le Souverain Sanctuaire s'il n'y a été appelé par le Patriarche Grand Conservateur.

Le Souverain Sanctuaire des Ordres Initiatiques Maçonniques des Rites Egyptiens (le Souverain Sanctuaire Khorshed) considérant que le premier devoir d'un corps organisé est de maintenir l'unité dans la législation qui en régit toutes les parties sur le plan ésotérique stricto-sensu, a décidé afin de maintenir cette unité dans ses Temples, de publier ces GRANDES CONSTITUTIONS ET REGLEMENTS GENERAUX.

A ceux qui seront chargés de les faire exécuter, il dit :

soyez JUSTES,

A ceux qui devront s'y soumettre il dit :

PAIX SUR LA TERRE AUX HOMMES DE BONNE VOLONTE,

et à tous il répète :

**INCLINEZ-VOUS DEVANT CETTE PUISSANCE SOUVERAINE et
MYSTERIEUSE,**

que la raison humaine est aussi impuissante à définir qu'à nier et que la Franc-Maçonnerie proclame sous le nom de :

SUBLIME ARCHITECTE DES MONDES (S.° .A.° .D.° .M.°)

Les Loges, Ateliers et Groupements sous l'enseigne des Ordres Initiatiques Maçonniques des Rites Egyptiens

(Pour la suite désignés sous le Terme « Loges »)

Ce sont toutes des Loges Libres Indépendantes & Souveraines

Préambule : Les Loges Libres et Indépendantes des Rites Egyptiens des *Ordres Initiatiques Maçonniques des Rites Egyptiens* (Désignés par la suite par le Sigle OIMRE) sont issues de la volonté de Maîtres et de Compagnons. Tous appartenaient ou appartiennent encore au Grand Orient de France, à la Grande Loge Française Masculine, mixte de Memphis Misraïm, à la Grande Loge Française de Misraïm, au Rite de Misraïm ainsi qu'à la Grande Loge Mixte de France, à la Grande Loge de France, voire à d'autres obédiences ou Ordres Maçonniques respectant les termes de la « Convention de Strasbourg ».

Ces Loges libres et Indépendantes se dotent d'une Charte afin de faire rayonner les Rites Egyptiens selon l'antique modèle des Sages de la course de « Ram » c'est-à-dire plaçant au centre de son intérêt le « **savoir et la connaissance** » ... à cet effet les Loges de la présente Charte acceptent de procéder au réveil des Rites qui furent fondateur du notre et qui méritent de se voir mis à disposition de chercheurs authentiques (Rite de Misraïm, Rite de Memphis, autres Rites primitifs ...). L'entrée de notre humanité s'inscrivant à l'aube de l'ère du Verseau une nouvelle voie s'ouvre, caractérisée par le rapprochement de la science avec l'ésotérisme et, ce, dans leur acception la plus large. Elles établissent une déontologie de fonctionnement afin d'assurer à tous les Frères et les Sœurs des Rites travaillés, un libre parcours sur les différents échelons que comporte leur "Corpus Initiatique" ... de ce fait elles s'engagent à mettre en œuvre un mode de gouvernement favorable à l'apprentissage et à la mise en œuvre des outils d'accès "au savoir et à la connaissance" par l'investigation sur la totalité des champs initiatiques (sans exception) découverts par l'homme depuis son accès à la conscience individuelle ou collective ... Ces loges Libres et Indépendantes du Rite pratiquent, entre autres, le Rite Ancien & Primitif de Memphis Misraïm, le Rite de Misraïm, le Rite de Memphis, les Rites Anciens, mais aussi de toutes formes d'inspiration à condition que celles-ci soient documentées et pratiquées. Elles n'admettent pas de structuration en « Grande Loge » ni l'instauration de "Grande Maîtrise Générale" gardant en cela leur souveraineté absolue.

Elles constituent, volontairement, par le respect des principes posés par cette Charte et par son application, un déambulatoire ésotérique continu entre les différents degrés du Rite travaillé.

Toutes, ensembles, elles organisent une Fraternité Initiatique & Traditionnelle composée d'Hommes et de Femmes Libres, Maçons de leur état. L'esprit « libertaire » qui préside à toute démarche efficiente en matière de progression ésotérique fait de chacun de ses membres des Hommes et des Femmes Libres et en tous plans responsables et chercheurs de l'impossible.

Certaines loges ajoutent le vocable « Voie Orientale », « Voie Robert Ambelain » ou « Voie Traditionnelle », « Voie Celtique » à la référence du Rite pratiqué. Ce terme est utilisé pour signifier que certains cénacles choisissent de développer des sensibilités spécifiques plutôt que de se comporter en système généraliste de la Franc-maçonnerie mais elles sont toutes en conformité avec les liens ésotériques suggérés par les rituels des échelles initiatiques posées par la tradition ... Elles considèrent l'expression de ces différences comme indispensable et comme un réel moteur à notre évolution, aux changements de conscience que nécessitent la réalisation de soi et la pratique de l'amour universel ...

Les « **Loges de la Charteⁱ** » exercent leur « méditation » sur le plan Symbolique, Philosophique, Hermétique et Occultiste. Les « Loges de la Charte » ne sollicitent, par principe foncier, aucune reconnaissance des Obédiences dites « Institutionnelles » considérant que, petites ou grandes, toutes les Organisations Maçonniques si elles respectent les règles associées à la définition admise pour le fonctionnement de tout espace maçonnique sont respectables et doivent être respectées en temps que tel.

La démarche des « Loges et Ateliers de la Charte » ...étant fondée sur l'Amour Universel et la Tolérance ... le Frère ou la Sœur « en ascende vers la lumière » n'a pas besoin d'être référencé par des systèmes administratifs se proclamant « officiels » ou non d'ailleurs (nul ne devant s'autoriser à détenir la vérité en matière de chemin initiatique) pour affirmer sa qualité de Franc-maçon ... il ou elle sera reconnue comme tous les Maçons du Monde par les signes, les nombres et autres moyens de reconnaissances qui nous sont connus ... ainsi que par la qualité de son « ascèse maçonnique ».

Afin d'être irréprochable sur le plan des transmissions ésotériques et pour s'assurer de la meilleure qualité des dites transmissions « Loges et Ateliers de la Charte » sont rattachées au Souverain Sanctuaire Khorshed de l'**O.I.M.R.E.**

De ce fait nous déclarons

Art 1. Les Loges des "Loges de la Charte" sont constituées en entités libres et indépendantes. Elles-mêmes constituées par des Francs-Maçons libres et responsables ayant adhéré :

- ✚ A la charte ici présentée et exposée,
- ✚ Aux règles et règlements intérieurs édictés et approuvés par les dites Loges.
- ✚ Au Souverain Sanctuaire Khorshed

Les Loges ont pour mission de mettre en œuvre les principes ci-dessous exposés et la pratique des Rituels propres aux différents Rites régulièrement déposés au sein du Souverain Sanctuaire Khorshed. Ces derniers étant mis à disposition des Loges et des Ateliers par le Cénacle **Khorshed** dans sa fonction de "Souverain Sanctuaire des Dépôts Initiatiques" ...

Il sera compris que les nouvelles Loges signataires possédant des filiations claires peuvent conserver leur Rite et leur Tradition ésotérique lorsque des filiations sont clairement établies et parfaitement documentées.

Dans ce cas, leurs représentants appartiennent pour le moins au « **Temple Mystique** » (lorsque le détenteur du plus haut degré n'a pas l'équivalence d'un Patriarche Grand Conservateur) du souverain Sanctuaire selon des procédures qui tiennent compte de leurs Grades et Qualités et ceci afin de :

1 : Constituer un véritable dépôt transmissible selon les règles ancestrales.

2 : Permettre un enrichissement mutuel sur le plan ésotérique.

Leur filiation est alors incluse dans l'article 7 de la présente Charte

Art 2. Les « Loges de la Charte » considèrent que la Franc-maçonnerie traditionnelle, philosophique et ésotérique a pour base essentielle la croyance en une Puissance Suprême exprimée et invoquée sous le nom de

« SUBLIME ARCHITECTE DES MONDES »

ou « SUBLIME ARCHITECTE DE TOUS LES MONDES ».

Art 3. Les « Loges de la Charte », en accord avec les principes fondamentaux de la Franc-maçonnerie Universelle, n'imposent aucune limite à la libre recherche de la Vérité et c'est pour garantir à tous cette liberté qu'elle exige de tous la tolérance.

Art 4. Les « Loges de la Charte » sont des associations d'hommes et de femmes libres et de bonnes mœurs ne relevant que de leur conscience, qui s'engagent à mettre en pratique les idéaux de paix et d'amour fraternel.

Art 5. Les « Loges de la Charte » considèrent que la Franc-maçonnerie a pour but le perfectionnement moral et spirituel de ses Membres ainsi que de tous les hommes et femmes de par le monde et disposent comme moyen la propagation d'une philosophie fondée sur l'emploi des usages et des formes symboliques, philosophiques et mystiques, qui ne peuvent être révélées et comprises que par **l'initiation**.

Art 6. Les « Loges de la Charte » demandent instamment à ses Membres de respecter, de façon absolue, les opinions exprimées par autrui afin que puisse régner une harmonie parfaite au centre d'une union fraternelle.

Art 7. Les « Loges de la Charte » par leurs travaux perpétuent et transmettent les enseignements reçus depuis la création de notre Rite pour lequel nos dignes représentants ont œuvré parfois avec un courage exemplaire tant sur le plan philosophique et ésotérique que sur l'histoire et la liberté des peuples de notre planète : *Jean Etienne MARCONIS de NEGRE, Le Marquis de BEAUREGARD, Salvatore AZOLA, Joseph GARIBALDI, Fernand DEGLI ODDI, John YARKER, Théodore REUS, Guerino TROILO, Georges BOGE LAGREZE, Robert AMBELAIN ...*

La voie Française fut servie par des très illustres Frères tels que : *Gérard ENCAUSSE, Charles DETRE (Compagnon de Maître PHILIPPE DE LYON),*

Jean BRICAUD, Constant CHEVILLON, Charles-Henri DUPONT, Robert AMBELAIN

C'est ainsi que dorénavant et déjà les Loges de la Charte des Loges Libres & Indépendantes peuvent se référer aux deux filiations suivantes :

- *Robert AMBELAIN, Gérard KLOPPEL, Chekna SYLLA, Guy RENAUDIN (01/12/1998), Gérard BAUDOU-PLATON ... pour la Voie dite Orientale (pontage avec la philosophie et les mystiques Orientales selon les orientations du T.°I.°F.° Edmond Fieschi)*
- *Robert Ambelain, Gérard KLOPPEL, Chekna SYLLA, Willy Remaeker, ... Gérard Lovat, Guy DUVAL ... pour la Voie de retour aux fondements posée par notre T.°I.°F.°. Robert Ambelain.*
- *Gérard BAUDOU-PLATON pour le Rite de Misraïm selon les recherches effectuées pour la période de 1820 et plus*

Cette liste n'est pas exhaustive et doit être complétée en fonction des nouvelles affiliations

Les travaux **des « Loges de la Charte »** sont fondés sous les signes

« de la MEDITATION, de l'EXEGESE et de la SPIRITUALITE »

Art 8. Les "Loges de la Charte" travaillent indépendamment aux divers Rites Egyptiens selon la nomenclature approuvée par le Souverain Sanctuaire **« KORSHED »** dont la mission est de réassembler les dépôts initiatiques nécessaires aux bons déroulements des progressions initiatiques. Ce qui implique l'invocation précisée à l'article 2 et exige la croyance en l'immortalité de l'âme ou du moins en une certaine pérennité posthume de celle-ci.

Art 9. Les « Loges de la Charte » ne sont liées et ne dépendent d'aucune religion particulière et laisse à ses Membres une pleine et totale liberté de croyance et d'engagement religieux.

Art 10. Les « Loges de la Charte » respectent l'indépendance des autres Obédiences et des autres Ordres. Elles appliquent scrupuleusement l'obligation qui leur est faite de ne s'immiscer en rien dans les actes émanant de leur autorité. Elles entendent que les autres Obédiences et Ordres agissent à son égard de la même manière.

Art 11. Les « Loges de la Charte » considèrent comme une obligation la présence de l'Equerre du Compas et de la Règle sur l'Autel des Serments lors des travaux rituels. La Règle peut y être remplacée par tout Livre de haute valeur initiatique. Elles appliquent en cela l'esprit de l'Appel de Strasbourg qui rappelle aux institutions ce qu'elles n'auraient jamais dû oublier c'est-à-dire le respect, l'hospitalité et le désir de partager dans le calme et la sérénitéⁱⁱ.

Art 12. Les « Loges de la Charte » choisissent de travailler soit en Mixité, soit en Loge Masculine, soit en Loge Féminine. Ce sont les Membres fondateurs des Ateliers qui en décident librement.

Art 13. Portée de la Charte :

13.1 : Elle concerne les Loges (au sens générique du terme) signataires et couvre l'échelle complète associée au Rite pratiqué.

13.2 : Les "**Loges de la Charte**" se répartissent en diverses catégories en fonction du Rite pratiqué

Le Souverain Sanctuaire Khorshed a pour mission d'octroyer les Patentes d'Atelier, de porter assistance aux différentes Loges, Collèges, Chapitres, et Cénacles sur le plan ésotérique et notamment pour la bonne exécution des Rituels et le partage de la « Materia Prima » disponible. Le Cénacle Khorshed délivre également un passeport individuel, au titre de la Charte et sur ordre de la loge ou de l'Atelier de rattachement ... C'est ce passeport qui permet à tout Frère ou à toute Sœur de gravir les échelons du Rite de façon continue.

13.3 : Chaque « **Loge de la Charte** » s'engage à communiquer au Souverain Sanctuaire Khorshed un dossier « dit de parcours maçonnique » concernant les Frères et les Sœurs lorsque ceux-ci peuvent prétendre à une "augmentation de salaire" qui leur permettrait d'avancer dans l'échelle du Rite.

13.4 : Chaque « **Loge de la Charte** » s'engage lorsqu'elle se crée ou lorsque ses Travaux ne sont pas abrités par un Temple dûment consacré à faire consacrer son Temple par un Patriarche Grand Consécrateur ou à défaut par un Patriarche Grand Conservateur du Rite ou à défaut, encore, par un maçon titulaire du V.°.M.°.I.°, opération indispensable pour tout Maçon de l'Art Royal.

13.5 : Règlements de Gestion (administrative, financière, comptable et fiscale) ... Sur ce plan, chaque « **Loge de la Charte** » de par son statut est libre et indépendante ... elle s'engage de ce fait à être en conformité avec la loi de son pays. Elles peuvent, si elles le désirent se constituer en fédérations ou confédérations selon leurs nécessités de pilotage sur le plan exotérique. Dans le cas où une Loge de la Charte ne souhaiterait pas créer une structure juridique spécifique ou ne pourrait pas avoir un garant comptable individuel, il lui sera proposé un centre de gestion dont le rôle sera au moyen d'une comptabilité analytique, de produire les états nécessaires à fournir aux autorités fiscales et sociales ...

13.6 : Bien évidemment le statut de Loges Libres et Indépendants adhérents à la présente Charte n'exclut en rien la possibilité pour les dites Loges de signer des conventions et autres pactes d'amitié avec toutes les puissances maçonniques régulièrement constituées qu'elles jugent utiles à leur développement Symbolique, Philosophique et Hermétique. Il sera important de préciser à cette occasion que la Charte n'a qu'un seul but : celui d'offrir au cherchant une garantie de travailler dans une éthique irréprochable du point de vue de la liberté individuelle et de recherche, mais aussi du point de vue du respect de l'essence du Rite ... **toute autre question, lui est étrangère.**

Art 14. De ce fait les loges qui reconnaissent cette Charte constituent un Ordre initiatique à plusieurs échelles et dont le libellé est le suivant « **Ordre Initiatique Maçonniques des Rites Egyptiens** » d'où son sigle O.°.I.°.M.°.R.°. E.°. Ces échelles sont garanties par un Souverain Sanctuaire dont la désignation est « **Souverain Sanctuaire Khorshed** » L'un et l'autre ayant du être créés en 2001 suite aux scissions successives ayant conduit le T.°.S.°.F.°. Gérard Kloppel à mettre fin à sa gérance du « **Rite Ancien & Primitif de Memphis-Misraïm** ».

Art 15. Les mentions A la Gloire du Grand Architecte de l'Univers (**G.:.A.:.D.:. L.:.U.:.)** (pour les loges des trois premiers degrés dit de Maçonnerie Universelle) et A la Gloire du Sublime Architecte des Mondes (**S.:.A.:.D.:.M.:.)** pour les Ateliers Supérieurs ... doivent obligatoirement figurer sur les papiers à entête des Loges et Ateliers.

16. Portée des Grandes Constitutions et Règlements Généraux :

Elles ne concernent que le champ ésotérique

16.1 : Les Règlements Généraux concernent tous les **Ateliers et Loges** et (Du 1^{er} au Dernier Degré de l'Echelle pratiquées) sous l'autorité du souverain sanctuaire « **KORSHED** »,

16.2 : Par délégations de pouvoir un ou plusieurs « **Suprême Conseil** » pourra/pourront, s'il y a lieu, gérer les degrés de perfections (Termes génériques)

16.3 : Les Règlements de Gestion (Administrative. financière, comptable et fiscale) ... Chaque entité est Libre, Indépendante & Souveraines de ce fait elle doit être conforme aux lois du pays dans lequel elle se trouve. Dans le cas où elle ne souhaiterait pas être autonome de ce point vue, elle devra se rattacher à l'Association intitulée Centre d'Etudes sur les Civilisations Anciennes et Traditionnelles qui assurera la régularité des actes de gestion (CECAT).... .

17. L'O.I.M.R.E. régit l'ensemble des Grades des échelles associées aux Rites Pratiqués.

Les degrés d'instruction conférés par le Rite sont divisés en trois séries qui constituent :

-  du 1^{er} au 3^{ème} degré, la **Maçonnerie symbolique ou allégoriques**,
-  des Ateliers classés dans la catégorie de la **Maçonnerie philosophique**,
-  des Ateliers classés dans la catégorie de la **Maçonnerie hermétique ou occulte**.

18. Les Corps organisés et autorisés de l'O.I.M.R.E. : sont conformes à la Tradition qui structure et jalonne le parcours initiatique du Rite pratiqué.

Le Souverain Sanctuaire Khorshed désigne le pyramidion initiatique. Ce dernier est également structuré et comporte ...

1 : Tous les frères et Sœurs possédant au moins le degré de Patriarche Grand Conservateur ou équivalent

2 : Des Frères et Sœurs référents dans leur voie initiatique (Temple Mystique)

3 : Un frère ou une Sœur Président du Souverain Sanctuaire et qui porte de ce fait le Titre de Président du Souverain Sanctuaire ... il est pris, de préférence, parmi les Frères et Sœurs Référents selon le mode synarchique (Maillet tournant tous les cinq ans) ... cette fonction est assurée pour la première fois par Gérard Baudou-Platon le 01/01/2009.

19. Tous ces Corps constitués ont une hiérarchie intérieure, des obligations et des droits déterminés par des lois cadre décrites par des Grandes Constitutions déposées au sein du Souverain Sanctuaire Khorshed. **Aucune hiérarchie administrative n'est tolérée, chaque entité étant sous l'autorité de Maçons libres et de bonnes mœurs. Une seule hiérarchie ésotérique est maintenue celle qui permet le contrôle de la régularité des transmissions opérée sur la seule base des dépôts initiatiques effectivement tenus et reconnus par le Souverain Sanctuaire Khorshed ...**

20 Les mentions A la Gloire du Sublime Architecte des Mondes ou

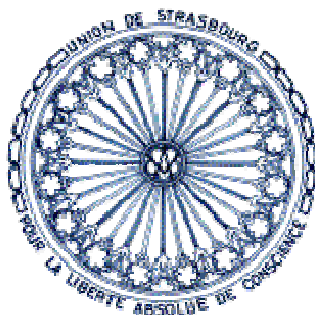
**A.° L.:G.:D.:S.:A.:D.:M.:
ou S.:A.:D.:M.:**

doivent figurer dans tous les documents officiels

ⁱ Nous désignerons désormais avec le dénominatif « les Loges de la Charte » les Loges, les Collèges, les Chapitres, les Sénats, les Aréopages, ...ayant souscrit à la présente Charte des Loges Libres et Indépendantes du Rite Ancien et Primitif de Memphis-Misraïm

ii

Appel de Strasbourg de 1961



"Les Puissances Maçonniques souveraines réunies à Strasbourg le 22 janvier 1961, et désignées ci-après :

Grand Orient d'Autriche, Grand Orient de Belgique, Deutsche Grosse Loge A.F.A.M., Grand Orient Fédéral d'Espagne, Grande Loge Nationale Française (dite " Opéra "), Grand Orient de France, Grande Loge Nationale Italienne, Grand Orient du Liban, Grand Orient du Luxembourg, Grande Loge des Pays-Bas, Grand Orient de Suisse

Considérant

1) qu'il est impérieux de rétablir entre tous les Francs-Maçons la Chaîne d'Union rompue par de regrettables exclusives contraires aux principes des Constitutions d'Anderson de 1723,

2) qu'il importe à cet effet de rechercher en commun, en tenant compte de toutes les traditions, de tous les rites, de tous les symboles, de toutes les croyances, et dans le respect de la liberté absolue de conscience, les conditions qui déterminent la qualité de Franc-Maçon,

Estiment

que le fait de placer les travaux sous l'invocation du G.: A.: D.: L.: U.: et d'exiger qu'une des trois Lumières soit le Livre sacré d'une religion révélée doit être laissée à l'appréciation de chaque Loge, de chaque Obédience ou de chaque Ordre,

Décident

d'établir entre elles des relations fraternelles et d'ouvrir les portes de leurs Temples, sans condition de réciprocité, à tout Franc-Maçon ayant reçu la Lumière dans une Loge Juste & Parfaite,

Font appel

à tous les Francs-Maçons pour qu'ils se joignent à cette Chaîne d'Union fondée sur une totale liberté de conscience et une parfaite tolérance mutuelle."

